



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Compte rendu du CTL de la DISI Ouest du 22/06/2016

En préambule, les organisations syndicales ont lu leurs déclarations liminaires, [voir celle de la CGT sur le site.](#)

Le Directeur a répondu que :

Comme d'habitude, il ne faisait pas de déclarations sur le contexte hors DGFIP.

A la rentrée, il provoquera une réunion pour discuter des fiches présentées au dernier groupe de travail informatique.

Concernant le rapport LAURENT il a déclaré « il n'y a pas de fumée sans feu ». Au niveau local, il veillera à être rigoureux dans l'application des textes, pour ne pas se mettre en défaut. Il a ajouté : le temps de travail des fonctionnaires « est un marronnier ».

Il a déclaré que sur le manque de médecins de prévention, il ne pouvait rien en local.

Désormais, l'Etat est assuré au tiers pour ses véhicules. Les conséquences ne seraient que budgétaires les agents n'étant pas concernés, puisqu'en cas d'accident ils seraient couverts de la même façon. Quel est l'intérêt pour l'état qui était son propre assureur ? Enrichir les sociétés d'assurance ?

Ordre du jour :

Apprentissage à la Disi :

La CGT n'est pas opposée à cette voie d'acquisition de connaissances professionnelles, mais elle considère que les conditions de sa mise en place à la DGFIP ne sont pas satisfaisantes.

En 2015, 3 apprentis avaient été recrutés initialement mais seulement 2 ont bénéficié de l'apprentissage, le 3ème, de nationalité étrangère, n'a pas eu le visa lui permettant de signer un contrat de travail...

La CGT a rappelé les difficultés des apprentis à suivre les formations internes en développement étant donné que leur planning n'était pas toujours compatible (présence à ½ temps).

Un questionnaire sera proposé aux apprentis de 2015-2016, pour un retour d'expérience.

Les recrutements à la DISI, se font sur un an, pour des BAC +2 ou +3.

Cette année, alors que 7 postes étaient proposés, (50 CV environ reçus), des apprentis devraient être recrutés dans les 5 structures suivantes. Seul Rennes serait encore dans l'inconnu par manque de candidatures. Les établissements scolaires de la Région ne sont pas en adéquation avec les postes proposés à Rennes.

Angers	SIL	Coulongé	CID
Marsauderies	SIL	Rennes	CID
Tours	CID		

Les maîtres d'apprentissage seront des IDIV, accompagnés d'une équipe tutorale avec une charge de travail estimée entre 30 et 50 jours.

Pour la CGT :

- les apprentis sont en formation, ils ne sont pas là pour pallier le manque d'effectif.
- ils sont une charge pour les services qui sont déjà tendus au niveau de l'emploi.
- les maîtres d'apprentissage et les équipes tutorales, qui n'auront pas de décharge de travail, doivent être volontaires pour ce poste.

Présentation de Tableau de Bord de Veille Social 2015

Ce document permet d'obtenir des informations instructives sur notre direction :

10 % des postes ne sont pas pourvus (482 agents pour 536).

Sur le même tableau on constate :

- un total d'écartements de 407 heures. Ne s'agit il pas d'un problème structurel, du notamment aux manques d'effectifs ?
- un nombre de jours définitivement perdus de 75 jours pour 31 agents. **Soyez vigilants à bien gérer vos reports de congés et à ne pas dépasser la date des congés de printemps.**
- Que le nombre de congés maladie de courte durée est en augmentation, malgré une baisse des effectifs ou à cause... **Il est nécessaire de pourvoir les postes vacants.**
- Une diminution très forte des taux de recours à l'entretien professionnel : de 3 à 0,45 : est-ce dû aux nouvelles procédures avec le premier niveau de recours ? Même le Disi trouve cette procédure compliquée.

Il n'en reste pas moins que nous ressentons un certain apaisement des relations avec la direction locale, sans que nous partagions pour autant les objectifs mis en œuvre localement par elle : suppressions d'emplois, économies de fonctionnement notamment.

Préparation du Programme Annuel de Prévention 2016

Il s'agissait de valider le travail réalisé en CHSCT. ([voir le compte rendu de cette instance](#))

CID 44 :

La DSIFPE (ex TGE) est actuellement située sur deux sites à Nantes. Elle souhaite récupérer des locaux de la CID pour regrouper les agents sur le même bâtiment.

Sur 4 agents, 2 départs en retraite sont prévus au printemps prochain.

Avec la réorganisation des trésoreries à l'étranger (TAF), le champ de responsabilité va se réduire... et le chef de service devra monter en compétences sur la CID 44 et s'installer à Cambronne, en remplacement d'un agent partant en retraite en fin d'année.

L'éditique va migrer vers Meyzieux et sur Clic Esi courant 2017.

Le responsable de la CID était présent comme expert et a fait part des problématiques du service.

- Beaucoup d'assistance de niveau 1 et 2, voire 3.
- De nombreux logiciels locaux sont utilisés dans les TAF avec aucun support.
- Baisse d'activité seulement après le 31/08/2017.
- La mise en œuvre du projet déstabilisera la cellule.

Selon le Disi :

- Le nombre de postes gérés est inférieur à celui des autres CID ;
- Des CID spécialisées, telles la DIRCOFI travaillent avec la CID 44 ... la mutualisation est efficace.
- Tout se fera doucement.

Pour la CGT, la réorganisation semble prématurée au vu de la charge de travail actuelle, même si nous sommes d'accord pour préparer au plus tôt le transfert de compétences.

Très rapidement, une seule personne avec expérience restera dans la CID de la DSIFPE... est-ce gérable ?

Questions diverses à la demande de la CGT :

Frais de déplacement :

Nous avons demandé l'application stricte de la prise en charge des frais de déplacement quand l'agent souhaite partir la veille de la réunion ou de la formation : Voir ci-dessous l'extrait de NAUSICAA

Je dois me rendre en stage une journée. Compte tenu de l'heure matinale à laquelle je dois quitter mon domicile pour être à l'heure, je préfère me rendre sur le lieu du stage dès la veille. Mes frais d'hébergement me sont-ils remboursés ?

☐ Si un départ le jour même nécessite de quitter le domicile avant l'heure permettant d'arriver au bureau au début de la plage variable, un départ dès la veille peut être assimilé à une contrainte. Les frais d'hébergement ainsi engagés sont alors remboursés sur présentation des justificatifs de dépense.

Réponse de la DISI : cela se fera au cas par cas, c'est une FAQ et non un texte réglementaire. **Si vous êtes confrontés à ce problème, contactez nous.**

Amiante

Concernant les remontées qui nous sont faites par des agents de l'ESI de Rennes, convoqués au CHR pour des visites suite à leur exposition à l'amiante, il semble à première vue, qu'un certain nombre d'entre eux, quoiqu'exposés de la même façon que notre collègue contaminé, se voient placés en "exposition passive", synonyme de suivi minimaliste, sans notamment bénéficier d'un suivi par scanner, seul moyen de déterminer la contamination. Nous ne pouvons accepter cette décision qui nous semble empreinte de la seule volonté de faire des économies, au détriment de la santé des collègues.

Réponse de la DISI : Ils appliquent les recommandations de la DG et ne peuvent intervenir sur une problématique médicale. Nous interviendrons au groupe de travail ministériel amiante qui aurait dû se tenir le 23/06 mais qui est reporté pour cause de journée d'action contre la loi « travail ».

Déménagement du Centre d'encaissement des Amendes dans les locaux de l'ESI de Rennes.

La Disi n'a aucune nouvelle information de la DRFIP 35. Une rencontre est prévue prochainement. Rappelons que cette arrivée, implique un déménagement des services de l'ESI du 2ème au 3ème étage, la fermeture de la salle blanche et le départ des collègues de la Dircofi et du rapprochement SLR – CER.

Les représentants au CTL : Mathieu Nivet et Jean Yves Détoc